

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 26MCF0903 (4407) – profil : Analyse, méthodes numériques, applications des équations aux dérivées partielles, calcul haute performance est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Bruno DESPRES, Professeur des universités (Président)

Frédérique CHARLES, Maître de conférences

Pierre FORTIN, Maître de conférences

Yannick PRIVAT, Chargé de recherche

Didier SMETS, Professeur des universités

Membres externes

Jean-David BENAMOU, Directeur de recherche

François BOUCHUT, Directeur de recherche

Mariana HARAGUS, Professeur des universités

Aline LEFEBVRE, Chargée de recherche

Carine LUCAS, Maître de conférences

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
En délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT